

People & Social Responsibility

Direction PSR/HSE/MS

Destinataires / To : Philippe Diebolt, Didier Humbert, Brigitte Paule, Jose Luis Purificato, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Stéphane Déméautis	Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow
Copie : Alexandra Papillon, Peter Theunissen, Aude-Lise Chaput	Date : 14/10/2019
Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-114	

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-114 *Evaluation et suivi des risques HSE des actifs opérés par des tiers* a été publiée sur REFLEX le 28/01/2019 et est applicable depuis le 28/07/2019. **Cette règle est nouvelle pour la branche M&S.**

La règle CR-GR-HSE-114 a pour but d'améliorer la connaissance et le suivi des risques HSE des actifs opérés par des tiers, avec un focus particulier sur les risques majeurs. C'est également l'opportunité de rappeler que les représentants désignés par le groupe ont leur rôle à jouer dans l'amélioration de la performance HSE de ces actifs, tout en gardant à l'esprit que la gestion des risques incombe à l'opérateur.

Cette règle couvre notamment :

- Les formations des représentants du groupe au sein des JVs et leur action en matière HSE au sein des organes de décisions,
- Le mode et la fréquence des évaluations des risques HSE (obligatoires tous les 5 ans),
- Les points de vigilance permettant de suivre au moins annuellement la performance HSE des JVs,
- L'évaluation HSE des JVs selon 10 des critères de la grille Corisk,
- La négociation d'accords permettant d'adopter des clauses concernant la mise en œuvre d'une politique HSE ainsi que le droit d'audit HSE.

Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de cette règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette nouvelle règle, nous vous proposons:

- Un schéma d'organisation et une liste des actions qui incombent aux différents acteurs impliqués dans cette règle (en page suivante),
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité,
- Un tutoriel pour l'évaluation HSE des JV.

Hans-Christian Gützkow



MEMO

Action	Fréquence	Réalisation	Validation	Information
Extraction des actifs opérés par des tiers (base TELA,...)	1x/an	MS/SGA/JUR ou MS/Zone/SG/JUR		
Mise à jour du registre des actifs opérés par des tiers (JV opérés par des tiers ou sites opérés par des tiers détenus par des filiales opérées)	1x/an	PSR/HSE/MS Zone	CODIR zone	PSR/HSE/MS Dir.
Liste des personnes désignées pour chaque actif opéré par un tiers	1x/an	PSR/HSE/MS Zone	CODIR zone	PSR/HSE/MS Dir.
Evaluation des risques HSE (Annexe 1 de la CR-GR-HSE-114)	Minimum 1x/5ans	Personne désignée Support HSE zone		MS/Zone/DO PSR/HSE/MS Dir.
Questionnaire de vigilance (si niveau de risque HSE évalué "élevé" ou "très élevé")	1x/an	Personne désignée Support HSE zone		PSR/HSE/MS Dir.
Note de vigilance (si au moins une réponse au questionnaire de vigilance est positive)	1x/an	Personne désignée Support HSE zone		CODIR zone PSR/HSE/MS Dir.
Réalisation et suivi plan d'action	2x/an	Personne désignée Support HSE zone	PSR/HSE/MS Dir.	PSR/HSE/MS Dir.
Revue en CDMS (liste des actifs opérés par des tiers, résultats des évaluations de risques et des questionnaires de vigilance, suivi des plans d'action)	1x/an	PSR/HSE/MS Dir.		